

Cet amendement est adopté.

M. Gatien-Arnauld, sur les paragraphes 11, 12, 13 et 14, propose de nommer trois membres de la Faculté de Droit au lieu d'un; deux membres de la Faculté de Médecine, au lieu d'un; quatre membres de la Faculté des lettres, au lieu d'un; quatre membres de la Faculté des Sciences au lieu d'un.

M. de Meaux, au nom de la commission, combat ces amendements.

Rejet des deux premiers amendements de **M. Gatien-Arnauld**.

Adoption du paragraphe 4.

M. Bouisson, sur le paragraphe 12, demande l'adjonction d'un membre de l'Académie de médecine, délégué par ses collègues.

M. Jules Simon déclare adhérer sans réserve à cet amendement.

Cet amendement mis aux voix, est adopté ainsi que les paragraphes 12, 13 et 14.

M. le Ministre des finances dépose deux projets de loi, l'un relatif à la mise en pratique du monopole des allumettes, l'autre concernant les mesures à prendre pour éviter la fraude.

L'urgence, demandée, est déclarée.

Reprise de la discussion.

M. Varroy demande l'admission d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école des ponts-et-chaussées.

Cet amendement est rejeté et les paragraphes de 15 à 18 adoptés.

M. de Laetzel, sur le paragraphe 19, développe un amendement proposant l'adjonction des membres de l'enseignement secondaire, nommés par les proviseurs.

Cet amendement est rejeté par 489 voix contre 96.

Dépôt par **M. Rivet** d'un projet portant que l'engagement conditionnel ne sera pas interdit aux jeunes gens mariés et aux veufs avec enfants.

Cette proposition est renvoyée à la commission de l'armée.

Reprise de la discussion sur le conseil supérieur.

Adoption du paragraphe 19.

La séance est levée à cinq heures 40 minutes.

P. S. — **M. Thiers** est resté jusqu'à heures. Le résumé de son discours contient les vues déjà exposées devant la première sous-commission.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIERE

SOLRE-SUR-SAMBRE. — Une terrible catastrophe a épouvanté le 10 la commune de Solre-sur-Sambre. A deux heures du matin, un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières étaient en train de déjeuner autour du générateur de la sucrerie de MM. Marlier et Lambiot, lorsque cet appareil fit explosion. Les tubes et les conduits furent projetés avec une telle force qu'ils traversèrent les murailles de la sucrerie. On devine facilement les suites. Presque tous les malheureux ouvriers et ouvrières ont reçu des blessures horribles, fatales; sept ont été retrouvés immédiatement à l'état de cadavres, et la personne qui nous a transmis ces renseignements prévoyait qu'à la fin de la journée d'hier, un grand nombre d'autres auraient cessé de vivre.

L'état du lieu offre un spectacle affreux; ce ne sont partout que lambeaux de chair, des os broyés, des membres arrachés, des mares de sang, des vêtements épars, etc.

Parmi les victimes on compte beaucoup plus de femmes que d'hommes. On cite une mère de sept enfants et les filles d'un facteur.

Immédiatement, les secours de la religion ont été portés à ces malheureux par le clergé de la paroisse et plusieurs médecins sont aussi accourus.

On attribue l'explosion du générateur à son manque de solidité.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Avis aux Electeurs

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que la liste électorale est déposée au bureau du Secrétariat de la Mairie pour être communiquée à tout requérant.

Conformément au décret du 13 janvier 1866, le délai ouvert aux réclamations expire le 4 février.

Roubaix, le 15 janvier 1873.

J. DEREGNAUCOURT.

Nous n'avons encore rien dit du nouveau règlement élaboré par l'administration municipale, pour l'enlèvement des boues. Nous croyons que, sur bien des points, il est défectueux au point de vue pratique; mais il faut attendre une plus longue expérience avant de porter un jugement.

Dans quelques jours, un douloureux anniversaire nous rappellera les malheurs de la guerre, la perte de nos provinces.

Une messe de *Requiem* pour les soldats qui ont succombé en défendant la patrie, réunirait dans cette même église une foule non moins nombreuse qu'aujourd'hui. L'association des artistes nous donnerait une seconde audition de ces belles œuvres, — qu'elle a interprétées avec un talent si remarquable.

N'est-ce pas la remerciement d'une manière digne d'elle que de lui faire appel au nom de la religion grandement comprise, de l'art dans son expression la plus élevée, et de la patrie qui doit puiser dans le souvenir même de ses malheurs une force nouvelle?

H. LEFEBVRE.

Avant-hier à deux heures et demie du matin, un grave accident est arrivé dans la gare de Fives. Un aiguilleur du nom de Joseph Schimpf, natif du Bas-Rhin et âgé de 29 ans, venait d'attacher une locomotive à un train et se retirait à reculons. Il n'entendit pas un convoi qui arrivait à toute vitesse sur la ligne voisine, et il avait à peine fait trois pas en arrière qu'il fut renversé par la machine trainée sur un espace de vingt mètres et jeté sur le côté de la voie dans un état déplorable.

La cuisse droite était fracturée et la jambe gauche complètement broyée ne tenait plus avec le pied que par une masse sanguinolente. Le corps était couvert des contusions les plus sérieuses. Après avoir reçu les premiers soins du médecin de la Compagnie, il fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur où lui fut faite ce matin l'amputation de la jambe. Mais la gravité de son état ne laisse que bien peu d'espoir.

Les journaux de Boulogne apportent des détails sur l'accident de chemin de fer dont nous avons parlé hier :

Dans la nuit du 12 au 13 courant, dit la *France du Nord*, le train poste, n° 10, parti de Calais pour Paris, à 1 h. 50 m. du matin, a déraillé entre Caffiers et Marquise, à environ 200 mètres de cette dernière gare.

La machine, sortant tout à coup de la voie, s'est renversée ainsi que le fourgon à bagages et deux voitures de première classe.

Une autre voiture a été avariée, mais est restée sur les rails.

Au moment où l'accident s'est produit, le train marchait avec la vitesse réglementaire.

On compte malheureusement plusieurs victimes.

Le mécanicien, M. Capelle, et le chauffeur, M. Joy, ont été tués sur le coup.

Un graisseur, M. Perdu, qui se trouvait dans le fourgon à bagages, a été si grièvement blessé que son état laisse peu d'espoir.

On parle également d'un autre graisseur nommé Marc Clency qui, ayant manqué le départ du dernier train omnibus, serait monté dans le fourgon de l'express occupé par son camarade et aurait été également blessé.

Quatre voyageurs ont, en outre, reçu des contusions que tout fait heureusement supposer sans gravité.

Les conducteur et contrôleur du train se trouvaient, par extraordinaire, dans la dernière voiture et n'ont éprouvé aucun mal.

On se perd en conjectures sur la cause de l'accident : la voie est en bonne état, la machine n'a aucun essieu brisé, la malveillance semble également étrangère à l'événement.

Le train contenait environ quarante voyageurs; mais, par un hasard des plus heureux, aucun de ces voyageurs ne se trouvait dans la première voiture qui a été, avec le fourgon, le véhicule le plus endommagé de tous ceux composant le train.

Le train était à l'heure, pour nous servir de l'expression employée dans le service.

Un singulier incident : l'heure marquée à la montre du malheureux chauffeur a permis de constater qu'il n'y avait dans la marche, ni retard, ni avance.

Un épisode de l'accident : On a dû démolir le plafond et les panneaux d'un wagon pour en faire sortir une dame qui s'y trouvait enfermée, fort heureusement sans blessures.

Le tribunal correctionnel avait hier à juger le fils d'un receveur municipal d'Armentières, jeune homme de dix-huit ans qui, on se le rappelle, disparut le 29 septembre 1872, dérochant à la caisse municipale une somme de 45,000 francs.

Malgré les recherches les plus actives, on n'a pu retrouver ses traces, ni en France, ni en Belgique.

Le tribunal l'a condamné, par défaut, à cinq ans de prison et 500 francs d'amende, avec contrainte de quatre mois.

Le tribunal correctionnel, dans sa séance du 14 janvier, a statué sur les affaires suivantes :

Charles Delavoine, voyageur au service d'un marchand de porcelaine, a détourné diverses sommes montant ensemble à 1,400 francs, au préjudice de son patron. — 13 mois de prison et 300 fr. d'amende ou 4 mois de contrainte.

Félicien Keymeulen, chef d'un établissement de tolérance, a reçu dans un établissement un soldat porteur d'une somme de 275 francs et une montre de 280 fr., lequel le lendemain en se réveillant a trouvé son portefeuille vide de son contenu. Le propriétaire lui a alors avancé 80 fr. sur la montre, disant qu'il gardait 60 fr. pour les dépenses; avec le reste, le militaire devait se rendre à Calais. — 13 mois de prison et 500 fr. d'amende ou 4 mois de contrainte.

Edouard Thirion, employé de commerce à Seclin, est prévenu d'avoir volé du sucre, de la colle et de l'avoine au préjudice de son patron. — 3 mois de prison.

Désiré Coppens, cordonnier à Naves, est très-jaloux de sa femme; il a porté dans un accès de rage plusieurs coups de tranchet à son beau-frère, lequel a été grièvement blessé au bras et à la main, parce que celui-ci intervenait au moment où il maltraitait sa femme. — Six mois de prison et 16 fr. d'amende.

Auguste Wandeputte a été arrêté rue Esquermeuse, au moment où il venait de voler à l'étalage d'un magasin, une ceinture de gymnase. — Trois mois de prison.

Constant Vandembecke a été surpris par un cabaretier, au moment où il était en train de dévaliser le tiroir d'un buffet. Quoique pris le corps du délit en mains, le prévenu nie. — Trois mois de prison.

Paul Van Paris, a disparu de son logis à Halluin, en emportant un grand nombre d'effets d'habillement, au préjudice de ses co-loges. — Par défaut, un an de prison.

Louis D., âgé de 16 ans, a disparu à la date du 29 septembre 1872, emportant de la caisse de son père une somme de 45,000 fr. Malgré les recherches actives opérées par la police tant en France qu'en Belgique, aucune trace du fugitif n'a pu être obtenue. Par défaut, cinq ans de prison et 500 fr. d'amende ou 4 mois de contrainte.

Etat-Civil de Roubaix.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

12 janvier. — Edouard Meurisse, 32 ans, ourdisseur, et Virginie Tacon, 27 ans, tisserande. — Désiré Horlance, 28 ans, tisserand, et Marie Peeters, 24 ans, tisserande. — Louis Carbonnel, 25 ans, tisserand, et Philomène Rossel, 24 ans, bobineuse. — Henri Acquette, 38 ans, apprêteur, et Vir-

ginie Cousaert, 47 ans, couturière. — Henri Dujardin, 26 ans, apprêteur, et Amélie Hubeaux, 23 ans, tisserande. — Jules Lesienne, 28 ans, menuisier, et Marie Bomart, 22 ans, repasseuse. — Auguste Detournay, apprêteur, et Anaïse Vandamme, tisserande. — Louis Lancry, 23 ans, tailleur de pierres, et Marie Deblicker, 20 ans, tailleur.

MARIAGES.

13 janvier. — Gustave Amand, 21 ans, mécanicien, et Pauline Vanhoutte, 18 ans, rattacheuse. — Alphonse Balot, 28 ans, tisserand, et Philomène Tiberghien, 28 ans, rattacheuse. — Amédée Blondeau, 30 ans, sellier, et Mathilde Robyns, 20 ans, bobineuse. — Henri Bossut, 23 ans, jardinier et Caroline Ghesquière, 21 ans, couturière. — Jean-Baptiste Cochetoux, 27 ans, tisserand, et Marie Roussel, 29 ans, tisserande. — Louis Daspres, 22 ans, tisserand, et Joséphine Cnockaert, 21 ans, tisserande. — Félix De Lathauwer, 21 ans, fleur, et Florentine Carton, 22 ans, rattacheuse. — Henri Debroeder, 29 ans, fleur, et Caroline Meyer, 22 ans, rattacheuse. — Alexandre Desmettre, 29 ans, mécanicien, et Amandine Vercurysse, 23 ans, bobineuse. — Albéric Deverny, 29 ans, tisserand, et Marie Henneuse, 24 ans, tisserande. — Léopold Duchaussoir, 21 ans, fleur, et Maria Dumortier, 19 ans, rattacheuse. — Jules Duquesnoy, 26 ans, ourdisseur, et Henriette Duquesnoy, 29 ans, piquière. — Jean-Baptiste Farvaque, 24 ans, apprêteur, et Palmyre Catelain, 21 ans, couturière. — Florent Gallet, 23 ans, brossier, et Maria Vauschoor, 21 ans, tisserande. — Edouard Godallier, 26 ans, rattacheur, et Louise Godefroy, 50 ans, soigneuse. — Léonard Houtekins, 23 ans, tisserand, et Clémence Lepoutre, 25 ans, tisserande. — Louis Lesage, 23 ans, lamier, et Charlotte Mahieu, 23 ans, bobineuse. — Jules Malfait, 21 ans, mécanicien, et Palmyre Poulain, 18 ans, journalière. — Michel Manjot, 23 ans, fleur, et Marie Gansemans, 23 ans, rattacheuse. — Lievin Pieters, 33 ans, chauffeur, et Benoite Lehon, 49 ans, journalière. — Charles Rambour, 27 ans, tisserand, et Palmyre Daquimine, 23 ans, peigneuse. — Jean-Baptiste Riveret, 27 ans, mécanicien, et Marie Sénéchal, 17 ans, tailleur. — Jacques Roose, 24 ans, tisserand, et Metje Outhof, 22 ans, tisserande.

13 janvier. — Constantin Samyn, 23 ans, tisserand, et Sylvie Pieters, 21 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Selosse, 22 ans, ourdisseur, et Adèle Liégeois, 22 ans, bobineuse. — Hyppolite Terys, 26 ans, tailleur d'habits, et Hermine Robbe, 23 ans, journalière. — Pierre Tiberghien, 31 ans, mécanicien, et Léopoldine Deneubourg, 27 ans, soigneuse. — Camille Vandekerkhove, 28 ans, boucher, et Zélia Grimm, 18 ans, journalière. — César Vanreust, 34 ans, tisserand, et Collette Florin, 46 ans, tisserande. — Alexandre Wyns, 25 ans, tisserand, et Célestine Baute, 19 ans, tisserande.

14 janvier. — Pierre Louis François Destombes, 26 ans, Rentier, et Marie Pauline Henriette Delattre, 21 ans, sans profession.

NAISSANCES

12 janvier. — Jean-Baptiste Six, rue Bernard. — Charlotte Leroy, rue du Fresnoy. — Julien Cuvelier, au Pile. — Marie Sonnevillie, au Fontenoy. — Ernest Clément, rue de Lille. — Jules Verdievel, rue Jacquart. — Théophile Defresne, quai de Leers. — Emile Deroyssart, au Cul de Four. — Josina Verhaghen, rue des Longues-Haies. — Jeanne Haerens, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Julienne Lemaine, rue des Parvenus. — Palmyre Helbois, rue de l'Ommelet. — Emile Spriet, au Pile.